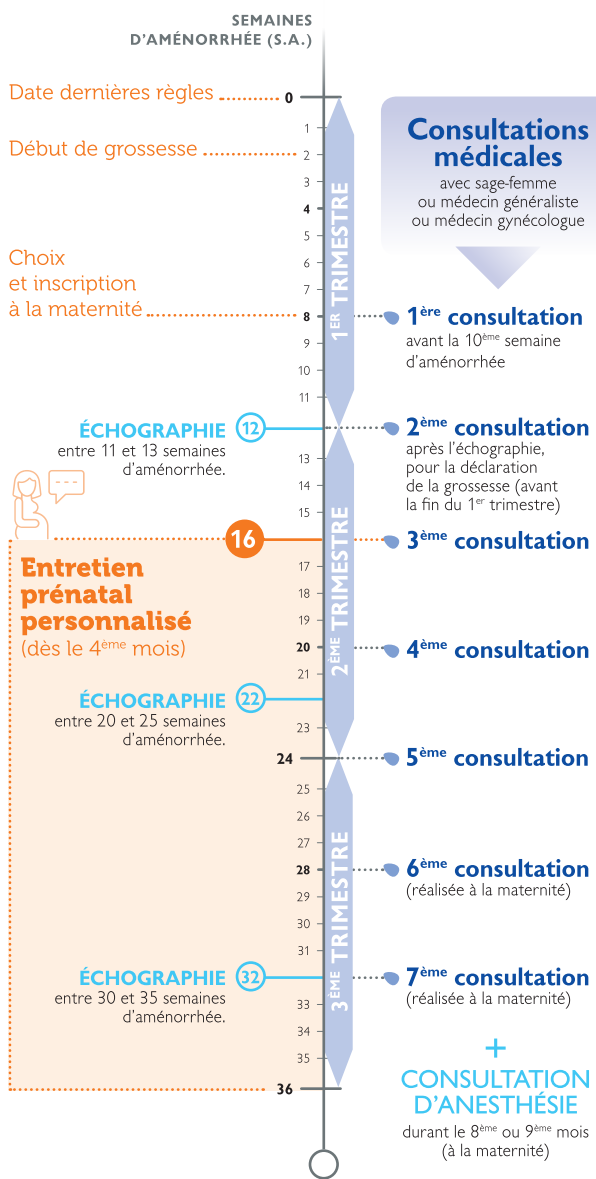


Calendrier de suivi de grossesse habituel



Notes

Qu'est ce que le Réseau Sécurité Naissance "Naître Ensemble" des Pays de la Loire ?

Les 23 maternités des Pays de la Loire, avec les 13 services de néonatalogie et tous les professionnels de la périnatalité, sont organisées pour proposer aux mères et aux couples la sécurité optimale dans le respect des choix des lieux d'accouchement et des projets de naissance.

Quelle que soit la maternité choisie, les professionnels comme les gynéco-obstétriciens, les sages-femmes, les pédiatres, les anesthésistes, les puéricultrices proposent aux mères le niveau de soins correspondant aux problèmes rencontrés.

Le Réseau organise également avec les professionnels des groupes de travail.



Coordination :

Réseau Sécurité Naissance - 3 rue Marguerite Thibert - 44200 Nantes
Tél : 02 40 48 55 81 - E-mail : coordination@reseau-naissance.fr

parents.reseau-naissance.fr



Entretien prénatal personnalisé

Accompagner votre grossesse dans le respect de vos choix.



> Les femmes peuvent bénéficier en début de grossesse d'un entretien individuel ou en couple avec un professionnel.



Le Réseau Sécurité Naissance - Naître Ensemble est le réseau des maternités et des professionnels de la périnatalité de la région Pays de la Loire.

Pourquoi un entretien ?

C'est un moment d'écoute, d'échange et d'information

autour de votre grossesse, de votre accouchement et de l'arrivée de votre enfant, et non un examen médical.

Vous pouvez y exprimer :

- Ce que vous **vivez** et avez vécu.
- Ce que vous **ressentez**.
- Ce que vous **savez**, ce que vous **pensez**.
- Ce que vous **voulez connaître**.
- Ce que vous **souhaitez, acceptez et voulez faire**.



Il permet au professionnel qui suit votre grossesse :

- De **répondre à vos questions**.
- D'**adapter le suivi** de votre grossesse à vos besoins, qui peuvent varier, évoluer dans le temps.
- De vous **accompagner dans vos choix** et décisions concernant votre santé, la grossesse, l'accouchement, la durée du séjour en maternité...
- De vous **orienter vers des professionnels** susceptibles de vous apporter une aide supplémentaire pour votre suivi et /ou celui de votre futur enfant.
- De **planifier les séances prénatales de PNP** (Préparation à la Naissance et à la Parentalité).

À quel moment ?

- **Dès le 4^{ème} mois de grossesse**, mais il peut aussi avoir lieu plus tard (ou plus tôt si vous en ressentez le besoin).

AVEC QUEL PROFESSIONNEL ? ET OÙ ?

- Avec le **professionnel de votre choix**.
- En **cabinet libéral, à la maternité ou en PMI**.
- **Majoritairement réalisé par les sages-femmes, il peut également être assuré par un médecin** (généraliste ou médecin gynécologue).

Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Vous avez le choix de venir seule ou en couple. **Cet entretien**, d'une durée de 45 min à 1 h, **est confidentiel**.

Avec votre accord, des informations pourront être partagées avec les autres professionnels de santé impliqués dans votre suivi.



POUR QUI ? COMMENT ?

- > Pour toutes les femmes enceintes et les couples qui le souhaitent.
- > Pas besoin de prescription médicale.
- > **Aucune avance de frais, il est pris en charge à 100% par la sécurité sociale.**



DURANT CET ENTRETIEN VOUS POURREZ ABORDER PAR EXEMPLE :

- > *Comment vivre au mieux ma grossesse et préparer l'arrivée du bébé ?*
- > *Quels sont mes droits ?*
- > *Quelles sont les sources d'informations fiables ?*
- > *Quel est mon projet pour la naissance ?*
- > *L'alimentation du nouveau-né*
- > ...

POUR INFORMATION :

Un second entretien est proposé pendant la grossesse. Il permet plus particulièrement d'organiser votre retour à la maison. Contactez la sage-femme de votre choix qui vous suivra à la sortie de la maternité.